



UNAIDS
JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS

UNHCR
UNICEF
WFP
UNDP
UNFPA
UNODC
ILO
UNESCO
WHO
WORLD BANK

A tous les Présidents et Présidentes de parlement

Le 28 novembre 2011

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le 1^{er} décembre, nous célébrons la Journée mondiale de lutte contre le sida.

Les 30 dernières années ont montré que le sida était bien plus qu'une épidémie. Ce syndrome a fait plus de 30 millions de morts et on estime à 34 millions le nombre de personnes contaminées vivant avec le VIH. Pourtant, la lutte contre le sida s'est avérée être un moteur de changement social, de remise en cause des inégalités mondiales face à la santé, des discriminations, de l'exclusion et des inégalités entre hommes et femmes.

Le combat contre le sida continue à avancer grâce aux initiatives audacieuses des dirigeants politiques, des scientifiques et des victimes de l'épidémie. Dans le monde entier, les taux de contamination sont en recul. Non seulement les traitements antirétroviraux sauvent des vies, mais en plus, ils réduisent le taux de contamination de 96 %, de sorte que le traitement du VIH est désormais aussi un moyen de prévention.

Pourtant, le droit n'a pas toujours été un allié dans ce combat. Nombreux sont encore les pays où il existe des lois, des règlements ou des politiques empêchant une prévention et un traitement efficaces du VIH de même que les soins ou l'accompagnement des personnes vivant avec le VIH et de celles qui y sont le plus exposées.

D'après les informations répertoriées par ONUSIDA, dans 56 pays la loi érige en délit le fait de ne pas divulguer sa séropositivité, d'y exposer autrui ou de lui transmettre le sida, sans que le droit pénal favorise pour autant visiblement la prévention du VIH. Par ailleurs, 47 pays continuent à imposer, d'une manière ou d'une autre, des restrictions à l'entrée, au séjour ou à l'installation des personnes vivant avec le sida, en raison de leur séropositivité, alors que ces personnes ne représentent pas une menace, qu'elles vivent longtemps et sont aptes à travailler. Et 79 pays et territoires répriment les relations homosexuelles entre adultes consentants, qui sont passibles de la peine de mort dans six d'entre eux, malgré les nombreux engagements internationaux à mettre fin aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. Enfin, la posture répressive du droit à l'égard des travailleurs du sexe et des toxicomanes marginalise ces personnes et les prive de l'accès aux services relatifs au VIH et autres services de santé, ce qui les expose d'autant plus au virus et expose, partant, le reste de la population.

Outre ces problèmes juridiques, qu'il s'agisse de crédits purs à utiliser à l'échelon national ou d'aide internationale, les crédits internationaux destinés à financer les programmes nationaux anti-VIH stagnent alors que l'on sait désormais comment enrayer l'épidémie.

En cette Journée mondiale de lutte contre le sida, nous vous demandons de renouveler votre engagement et de continuer à donner l'exemple, tant collectivement qu'individuellement. Nous vous demandons de veiller à ce que le sida continue à figurer parmi les priorités de votre parlement et de votre pays, non seulement en mémoire de ceux qui sont morts, mais aussi pour qu'advienne une génération qui ne connaîtra pas le sida. Si nous agissons ensemble avec détermination et avec notre cœur, nous atteindrons notre objectif : qu'il n'y ait plus de contaminations, plus de discrimination et que le sida ne tue plus.

Espérant pouvoir compter sur votre concours, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération.

Anders B. Johnsson
Secrétaire général
Union interparlementaire

Michel Sidibé
Directeur exécutif
Programme commun des Nations Unies sur
le VIH/sida